

**1171 - Actions transversales dans
le domaine des transports**

Cotisation 2013 à l'Association "AGIR"

Rapport n° CP/2013/593

Service gestionnaire :
Direction de la mobilité

Résumé :

Le Département a choisi d'adhérer en 2012 à l'Association AGIR. Le présent rapport a pour objet de proposer la pérennisation de notre adhésion entraînant une cotisation annuelle de 8000 € à l'Association.

Lors de la commission permanente du 10 mai 2012, le Conseil Général a fait le choix d'adhérer à l'association AGIR et a acté le versement d'une cotisation de 8 000€ au titre de l'année 2012.

Pour mémoire, l'adhésion à cette association permet chaque année de bénéficier de services pratiques tels que :

- Un service de questions / réponses techniques et juridiques dans le domaine de la mobilité
- Une assistance annuelle de 5 jours minimum par an (cette assistance nous a permis en 2012 de bénéficier des services d'un avocat fiscaliste dans le cadre de l'assujettissement des transports scolaires à la TVA)
- Un service de formations gratuites
- Des services de groupes de travail, de clubs utilisateurs et de forums d'échanges avec les autres collectivités.

Après un an d'adhésion à l'Association, le bilan est très concluant pour notre collectivité. Les services proposés par l'Association sont adaptés et efficaces et apportent une réelle plus-value pour l'activité de la Direction de la Mobilité (conseils, échanges d'informations, pratiques, journées de formations, ...).

Ainsi, il est proposé de pérenniser notre adhésion.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21981	011-6281-60	64 170,00 €	29 528,53 €	8 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve la pérennisation de l'adhésion à l'Association AGIR avec le versement des cotisations annuelles prévues pour cette adhésion.

Strasbourg, le 19/08/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL